

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005)

Réunion préparatoire de hauts responsables
24-26 mars 2005
Séoul

DOCUMENT THÉMATIQUE

**PARVENIR À UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ÉCOLOGIQUEMENT
DURABLE EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE**

(Points 6 et 7 de l'ordre du jour provisoire)

RÉSUMÉ

La région de l'Asie et du Pacifique connaît la croissance économique la plus rapide de toutes les régions du monde. Mais cette croissance économique exerce une pression de plus en plus forte sur la capacité de charge de l'environnement. L'enjeu consiste donc pour la région à poursuivre cette croissance, essentielle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la réduction de la pauvreté et au maintien d'un environnement durable dans l'intérêt de la génération actuelle, sans nuire à la capacité de charge de l'environnement au cours des générations futures.

La région, qui compte une population nombreuse et une capacité de charge de son environnement limitée, doit impérativement combiner des politiques classiques de croissance économique centrées sur l'amélioration de l'environnement grâce à des mesures de lutte antipollution et diverses autres mesures qui renforceront la durabilité environnementale en améliorant l'efficacité écologique des modes de production et de consommation, comme le préconise le Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le développement durable.

Le changement conceptuel et systémique nécessaire au passage à une «croissance verte» est développé ici à l'intention des représentants à la Conférence ministérielle pour servir à l'élaboration de la Déclaration ministérielle et du Plan régional d'application.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1
II. PRESSION ACCRUE SUR L'ENVIRONNEMENT RÉSULTANT DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET CAPACITÉ DE CHARGE LIMITÉE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE	3
A. Pression accrue résultant de la croissance économique.....	4
B. Signes de la tension causée par la capacité de charge limitée	4
C. Nécessité d'une croissance accrue	5
D. Nécessité d'améliorer l'efficacité écologique.....	6
III. CORRÉLATION ENTRE CROISSANCE, PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	6
A. Rapport entre les trois piliers d'un développement durable et d'une croissance économique écologiquement viable.....	7
B. Corrélacion entre performance environnementale et durabilité environnementale	7
C. Corrélacion entre croissance économique et performance environnementale	8
D. Corrélacion entre croissance économique et durabilité environnementale	10
IV. CHANGEMENTS CONCEPTUELS ET SYSTÉMIQUES POUR UNE «CROISSANCE VERTE»	11
A. Changements conceptuels	12
B. Changements systémiqnes.....	14
V. LE RÔLE DES GOUVERNEMENTS, DU SECTEUR PRIVÉ ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA RÉALISATION DE LA «CROISSANCE VERTE».....	16
A. Le rôle des gouvernements.....	16
B. Le rôle du secteur privé.....	18
C. Le rôle de la société civile.....	19
VI. CONCLUSIONS.....	20
RÉFÉRENCES	21
Figure. Améliorer la performance environnementale en remodelant la courbe environnementale de Kuznets	9

I. INTRODUCTION

1. La région de l'Asie et du Pacifique connaît la croissance économique la plus rapide du monde¹ qui, sous sa forme actuelle, exerce toutefois une pression énorme sur la capacité de charge de l'environnement² qu'elle menacera gravement au cours des générations futures si elle n'est pas convenablement maîtrisée.
2. En dépit de la pression toujours plus forte qu'exerce la croissance économique sur l'environnement, ce n'est que grâce à cette croissance que les pays de la région pourront réduire la pauvreté et améliorer la gestion de l'environnement. Il ne s'agit donc pas de limiter la croissance mais de la rendre durable du point de vue de l'environnement. Il faut donc que la région passe de toute urgence d'un schéma de croissance traditionnel, qui nuit à la durabilité environnementale et pourrait être qualifié de «croissance d'abord, nettoyage plus tard» à un nouveau modèle de croissance économique écologiquement durable qu'on pourrait dénommer «croissance verte».
3. Le modèle dit «croissance verte» est centré sur une réduction de la pression exercée sur l'environnement par la croissance économique, pour que celle-ci permette une réduction de la pauvreté au profit de la génération actuelle tout en maintenant une capacité de charge suffisante pour les générations futures. Le modèle traditionnel de «croissance d'abord, nettoyage plus tard» sous-entend un jeu à somme nulle entre l'économie et l'environnement.
4. Par contre, les pays qui adopteraient la «croissance verte», devraient intégrer politique environnementale et politique économique de façon à créer une synergie positive entre environnement et économie et aboutir à une solution gagnante.
5. Qui dit «croissance verte» dit réduction de la pression exercée par la croissance économique sur l'environnement grâce à l'amélioration de l'écorendement des modes de production et de consommation et à l'établissement d'une synergie positive entre l'économie et l'environnement, solution gagnante pour tous.
6. Le succès de la «croissance verte» dépend des efforts faits pour promouvoir le changement conceptuel et systémique nécessaire à un renforcement de l'intégration et à une synergie des politiques environnementales et économiques.
7. La croissance économique «verte» ne peut être réalisée que si «performance environnementale» traditionnelle et «durabilité environnementale» sont combinées.

¹ Le terme «Asie et Pacifique» utilisé tout au long du présent document désigne en général la région de la CESAP. Les spécificités ou différences propres à chaque sous-région ne sont pas développées puisqu'il s'agit d'un document thématique relatif au concept de croissance verte. La croissance économique dont il s'agit est la croissance moyenne de la région de la CESAP dans son ensemble, dont le taux peut varier selon les sous-régions. C'est ainsi qu'elle n'est pas très élevée dans de nombreux pays d'Asie centrale et du Pacifique.

² «La capacité de charge de l'environnement» renvoie aux ressources environnementales évoquées aux objectifs du Millénaire pour le développement. On utilise aussi indifféremment le terme «capacité de charge écologique».

8. La notion de «performance environnementale» se rapporte ici à une gestion de l'environnement qui réussit à réduire la pollution ainsi que les émissions de polluants et à protéger l'environnement. Le terme «durabilité environnementale» renvoie au maintien de la capacité de charge écologique léguée par la génération actuelle aux générations futures. Ainsi, la «durabilité environnementale» traduit l'efficacité écologique de toute une société donnée et ne peut changer que si cette société modifie ses modes de production et de consommation.

9. «La performance environnementale» est liée à des politiques sectorielles traditionnelles en matière d'environnement alors que «la durabilité environnementale» se rapporte au niveau d'efficacité écologique permettant à la génération actuelle de maintenir indéfiniment des modes de production et de consommation ne nuisant pas à la capacité de charge écologique que connaîtront les générations futures.

10. L'approche environnementale classique s'intéresse à l'amélioration de la performance environnementale par la maîtrise et la réglementation de la pollution et des émissions de polluants résultant principalement des activités de production. Certains États membres réussissent jusqu'à un certain point à améliorer leur performance environnementale en luttant contre la pollution. Ainsi, la dégradation de la qualité de l'air est inversée ou ralentie dans certaines villes, le taux de déboisement diminue dans divers pays et des cadres institutionnels ou législatifs sont établis ou renforcés pour protéger l'environnement.

11. Dans la région, l'environnement se trouve, cependant, soumis à des pressions croissantes qui menacent sa durabilité. Étant donné une capacité de charge plutôt limitée et la perspective d'un accroissement rapide et spectaculaire de la production et de la consommation, il est à craindre que la durabilité environnementale de la région ne puisse que se détériorer dans les années à venir, à moins que «des changements fondamentaux dans la façon de produire et de consommer» n'interviennent, comme le demande le Plan de mise en œuvre de Johannesburg³.

12. Lutter contre la pollution ne peut seul suffire à alléger les pressions exercées de plus en plus par la croissance économique ni à assurer un développement qui réponde aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins⁴, si la durabilité écologique ne s'améliore pas grâce à «des changements fondamentaux dans la façon dont les sociétés produisent et consomment». L'Objectif 7 du Millénaire et la Cible 9 visent à «assurer un environnement durable» en intégrant «les principes du développement durable dans les politiques nationales» et en inversant «la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales». Il est impératif d'améliorer la durabilité environnementale en améliorant l'efficacité écologique du mode de consommation des ressources naturelles.

³ Voir *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.03.II.A.1 et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe, par. 14.

⁴ Commission mondiale de l'environnement et du développement (Commission Brundtland), *Our Common Future*, Oxford, New York: Oxford University Press, 1987.

13. Les politiques traditionnelles sont davantage centrées sur l'amélioration de la performance environnementale grâce à une lutte contre la pollution, mais elles doivent être combinées avec des mesures complémentaires destinées à maintenir la durabilité environnementale en conciliant amélioration de l'efficacité écologique et croissance économique.

14. C'est dans cette optique que le présent document propose que, lors de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, dont le thème principal est: «Parvenir à une croissance économique écologiquement durable», les mesures envisagées puissent être divisées en deux catégories: celles concernant la performance environnementale et celles concernant la durabilité environnementale.

15. La suite du document s'articule de la façon suivante: le chapitre II examine brièvement les pressions de plus en plus fortes que la croissance économique rapide fait peser sur l'environnement ainsi que les signes des limites atteintes par la capacité de charge en Asie et dans le Pacifique. Le chapitre III étudie les rapports entre croissance économique, performance environnementale et durabilité environnementale alors que le chapitre IV examine comment le concept et le système de gestion actuellement appliqués à l'environnement devront être changés pour passer au modèle de «croissance verte». On y propose aussi un système où l'environnement sera considéré comme une chance et non un fardeau, et où il conviendra de favoriser une synergie positive entre environnement et économie. Le chapitre V décrit le rôle attendu des trois principaux acteurs: gouvernement, secteur privé et société civile. Le chapitre VI contient les conclusions.

II. PRESSION ACCRUE SUR L'ENVIRONNEMENT RÉSULTANT DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET CAPACITÉ DE CHARGE LIMITÉE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE

16. L'Asie et le Pacifique constituent une vaste région qui représente 40 % du territoire mondial et en abrite 61 % de la population. Son étonnante croissance économique a permis de réduire la pauvreté et d'enregistrer des avancées sociales dans nombre des pays qui en font partie. La rapidité de l'accroissement de la production agricole et industrielle et la progression des niveaux de consommation y exercent, cependant, une pression croissante sur la capacité de charge de son environnement. La durabilité environnementale est aussi soumise à de fortes contraintes; or, il est impératif de poursuivre la croissance économique étant donné un niveau de pauvreté toujours élevé ainsi qu'une croissance démographique et un état nutritionnel encore loin d'être satisfaisants dans de nombreux pays.

17. Pour que la région puisse satisfaire ses besoins futurs en matière de croissance économique, il lui faudra non seulement améliorer sa performance environnementale en tenant compte de sa capacité de charge écologique limitée, mais aussi améliorer l'efficacité écologique de ses modes de consommation et de production.

A. Pression accrue résultant de la croissance économique

18. Les principales pressions sur la capacité de charge environnementale résultant de la croissance économique peuvent être décrites comme suit:

a) Entre 1995 et 2002, la production industrielle de la région a augmenté de près de 40 % contre 23 % pour l'ensemble du monde. Les secteurs de la production où le développement a été le plus rapide comprennent des industries très polluantes qui utilisent souvent des techniques dépassées et fonctionnent dans le cadre d'une réglementation antipollution peu ou mal appliquée;

b) Entre 1992 et 2002, la production agricole a augmenté d'environ 62 % grâce surtout à un emploi de produits agrochimiques d'une intensité supérieure à la moyenne mondiale. Dans au moins 30 pays de la région, plus de 60 % de l'eau consommée est affectée à l'agriculture;

c) On prévoit que quelque 352 millions de personnes, dont 40 % en Asie du Sud, vont grossir les rangs de la population urbaine au cours des 10 années à venir. De 600 à 800 millions de personnes ne disposeraient pas d'installations sanitaires adéquates dans la région (ONU-HABITAT, 2003). L'épuration des eaux usées, la gestion des déchets solides et l'infrastructure de transport ne progressent pas au même rythme que la population urbaine;

d) La consommation globale s'accroît à mesure qu'augmentent le revenu disponible et la population. La nature des déchets change également avec l'adoption de modes de vie urbains et l'augmentation de la demande de véhicules particuliers et de biens de consommations durables énergivores;

e) L'offre actuelle d'énergie ne suffit pas à la région, qui a accès à moins de la moitié de la moyenne mondiale par habitant des ressources énergétiques. Répondre aux besoins de base présents et à venir de la population ainsi qu'à la demande élevée d'énergie procurée par les combustibles fossiles présentera d'énormes problèmes écologiques;

f) L'augmentation de la demande en eau exercera aussi une pression forte sur l'environnement. On prévoit que les prélèvements provenant des différentes sources augmenteront de 25 % entre 1990 et 2010.

B. Signes de la tension causée par la capacité de charge limitée

19. Dans la plupart des cas, les gouvernements cherchent à assurer un développement durable en améliorant la performance environnementale à court terme plutôt que la durabilité environnementale des systèmes économiques et sociaux qui sont le moteur de la production et la consommation. La performance environnementale s'est amélioré sensiblement dans certains domaines – qualité de l'air dans certaines villes, ralentissement du rythme de la déforestation, extension de l'afforestation et réduction notable de l'emploi de substances appauvrissant la couche d'ozone.

20. Mais la pression décrite au paragraphe 18 pousse à des limites extrêmes la capacité de charge de la région, comme le montrent abondamment les constatations suivantes:

a) Les particules en suspension inquiètent un nombre croissant de villes. En effet, dans plus de 50 % des villes ayant fourni des données, les concentrations moyennes annuelles de particules en suspension et de NO₂ ont dépassé les limites de référence de l'OMS. La pollution de l'air des locaux fermés causée par l'emploi de biocombustibles pour le chauffage et la cuisine se répercute sur la santé et sur les taux de mortalité;

b) Le volume d'eau disponible par habitant atteint un niveau à la limite de la pénurie dans de nombreuses régions qui sont victimes de déficits saisonniers. Entre 2000 et 2004, la sécheresse a touché plus de 462 millions de personnes (morts et sans-abri compris) dans la seule Asie du Sud. Les ressources en eaux de surface et en eaux souterraines se dégradent à cause de prélèvements excessifs et de la pollution par les nitrates et les métaux lourds;

c) Seul 28 % environ de la superficie totale de la région est encore couverte de forêts (FAO, 2004)⁵. La disparition de forêts en Asie du Sud-Est et en Asie du Sud tend à annuler les progrès importants du reboisement dans des pays comme la Chine;

d) Plus de 28 % des sols de la région sont plus ou moins dégradés⁶ (FAO, 2004), plus particulièrement les terres arides cultivées;

e) La région contribue notablement à la rapide baisse de la biodiversité dans le monde, plusieurs pays ayant un nombre particulièrement important d'espèces menacées par rapport à d'autres régions du monde (UICN, 2004);

f) Les ressources halieutiques diminuent spectaculairement et les écosystèmes côtiers continuent de se dégrader. Entre 1990 et 2000, environ 60 % des mangroves disparues dans le monde se trouvaient dans la région, principalement en Asie du Sud-Est. Par ailleurs, 60 % environ des récifs coralliens de la région sont en danger.

21. Parallèlement, l'impact de catastrophes naturelles et de situations météorologiques extrêmes probablement liées au changement climatique continue de se faire sentir sur la santé et les moyens d'existence des populations, causant la dégradation d'écosystèmes essentiels et accroissant par là-même la vulnérabilité des pays membres.

C. Nécessité d'une croissance accrue

22. Le besoin de croissance économique face à une population toujours plus nombreuse est énorme. En effet, on prévoit pour 2015 une augmentation de la population totale de la région de

⁵ À l'exclusion de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de Brunéi Darussalam, de la Géorgie, de la Fédération de Russie, de Singapour et de la Turquie.

⁶ À l'exclusion de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de Brunéi Darussalam, de la Géorgie, de la Fédération de Russie, de Singapour et de la Turquie.

l'ordre de 418 millions de personnes⁷. Près de 712 millions de personnes, soit environ 65 % de la population du monde et 22 % de la population de la région⁸, vivraient actuellement avec moins d'un dollar des États-Unis par jour. La sous-alimentation toucherait 545 millions de personnes dans la région, soit 65 % de la population sous-alimentée du monde (FAO, 2004).

23. Les pays de la région doivent encore pousser plus avant l'expansion économique pour satisfaire la demande énorme en matière d'infrastructure, qu'il s'agisse de logement, d'environnement ou de transports.

D. Nécessité d'améliorer l'efficacité écologique

24. La région doit améliorer l'efficacité écologique de sa croissance économique étant donné que sa capacité de charge, déjà limitée, fait apparaître les signes de la tension due aux pressions qu'exerce l'expansion économique actuelle et qu'elle doit impérativement pousser encore plus celle-ci pour réduire la pauvreté et satisfaire les besoins de base de son énorme population. Il lui faut améliorer la durabilité environnementale des modes de production et de consommation pour poursuivre cette croissance économique. Il est urgent d'appliquer le nouveau modèle de «croissance verte», qui permettra de réduire les pressions sur l'environnement et d'assurer la durabilité environnementale grâce à l'amélioration de l'efficacité écologique de la croissance économique.

III. CORRÉLATION ENTRE CROISSANCE, PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

25. Le présent chapitre traite des interactions et liens éventuels entre croissance économique, performance environnementale et durabilité environnementale.

26. D'après la courbe environnementale de Kuznets (voir section C ci-dessus), il existe un rapport positif entre croissance économique et performance environnementale puisqu'au-delà d'un certain seuil de revenu le niveau de pollution diminue à mesure de la croissance du revenu. Aucune preuve empirique ne démontre, cependant, que la courbe en question puisse aussi s'appliquer au rapport entre croissance économique et durabilité environnementale. Rien ne garantit que cette dernière s'améliore quand le revenu augmente, sauf si l'ensemble d'une société donnée accroît son efficacité écologique de telle manière qu'elle produise et consomme en adoptant un mode de vie plus écologique ou en augmentant la capacité de charge écologique même.

27. Toute société qui a un mode de vie bien établi a beaucoup de difficulté à le modifier. Il est donc d'autant plus important qu'un pays adopte dès le début de sa croissance économique des modes de production et de consommation écologiquement efficaces.

⁷ Un ralentissement de la démographie en Asie du Nord-Est explique la baisse générale de l'accroissement démographique de la région au cours des 10 dernières années. Mais l'expansion se poursuit en Asie du sud où l'on prévoit qu'en 2015 la population aura dépassé celle de l'Asie du Nord-Est.

⁸ Estimation de la CESAP établie à partir de données de la Banque mondiale. Source: <http://www.developmentgoals.org/poverty.htm>, consultée le 28 janvier 2005.

A. Rapport entre les trois piliers d'un développement durable et d'une croissance économique écologiquement viable

28. Si la Commission Brundtland définit la notion de développement durable comme supposant «la satisfaction des besoins actuels sans compromettre celle des besoins des générations futures», aux termes d'Action 21, il s'agit de combiner à ce titre la protection environnementale, le bien-être économique et la justice sociale.

29. En ce qui concerne les trois piliers du développement durable, la corrélation entre politique économique et politique sociale a été relativement bien établie. Par contre, celle existant entre politique environnementale et politique économique est généralement moins bien comprise (OCDE, 2001b).

30. Il en est de même de la corrélation entre environnement et développement social, d'où la nécessité d'entreprendre d'autres études sur le lien environnement-société. Le présent document ne s'attache, cependant, qu'au rapport entre la croissance économique et l'environnement. La relation entre politique environnementale et politique sociale pourrait faire l'objet ultérieurement d'une étude approfondie.

B. Corrélation entre performance environnementale et durabilité environnementale

31. Comme il est dit dans l'introduction, «performance environnementale» désigne la capacité de l'administration de l'environnement à réduire la pollution et les émissions de polluants ainsi qu'à protéger l'environnement, alors que la «durabilité environnementale» concerne le maintien de la capacité de charge écologique de la génération actuelle aux générations futures.

32. La performance environnementale peut être améliorée par divers moyens traditionnels, comme la réglementation de l'environnement, propres à réduire la pollution. L'efficacité et la durabilité de l'environnement ne peuvent, cependant, être améliorées que si une société tout entière adopte des modes de production moins polluants et plus économes en ressources et modifie ses modes de consommation pour accepter la notion de «zéro déchet» ou devenir une société de recyclage. Il en ressort que toute société ne devrait vivre qu'à l'intérieur des limites des possibilités de régénération offertes par sa capacité de charge écologique.

33. Il ne semble pas qu'il y ait de rapport direct entre les mesures visant la performance environnementale et celles visant la durabilité environnementale, bien qu'elles se recoupent quelque peu. Ainsi, la durabilité environnementale d'un pays A ayant une superficie limitée, une forte densité démographique et un niveau élevé d'activité socioéconomique sera inférieure à celle d'un pays B possédant une large base de ressources naturelles, une densité démographique plus faible et une activité socioéconomique moindre, sauf si l'efficacité écologique du pays A est très supérieure à celle du pays B.

34. Certaines mesures antipollution pourraient aussi aider à améliorer l'efficacité écologique, mais un pays dont la performance environnementale est assez bonne pourrait, cependant, voir se dégrader sa durabilité environnementale ou vice-versa. Un pays développé dont la performance environnementale est satisfaisante pourra avoir une durabilité environnementale faible si son

efficacité écologique est faible et si sa production et sa consommation exercent de fortes pressions sur une capacité de charge écologique limitée. Un pays en développement dont la performance environnementale est médiocre pourra néanmoins avoir une durabilité environnementale élevée si sa capacité de charge environnementale est grande et si ses niveaux de production et de consommation sont faibles.

35. Étant donné que la performance et la durabilité environnementales, telles que définies plus haut, ne vont pas toujours de pair, il est utile, dans l'élaboration des concepts et des nouveaux systèmes nécessaires, de classer les politiques de gestion de l'environnement en deux catégories, selon qu'elles portent sur la performance environnementale, centrées sur la lutte antipollution, ou sur la durabilité environnementale, centrées sur l'efficacité écologique, selon les descriptions précédentes.

C. Corrélation entre croissance économique et performance environnementale

36. Les premières théories en la matière admettaient généralement une corrélation négative entre l'économie et l'environnement. Plus récemment, cependant, on a avancé que la relation entre le revenu et la pollution n'était pas linéaire mais suivait plutôt une courbe en U inversé. Cela signifie que, quand les niveaux de revenu par habitant sont relativement faibles, la pollution augmente initialement en même temps que le revenu, mais qu'à partir d'un certain seuil elle décroît à mesure qu'augmente le revenu. C'est ce schéma que représente la courbe environnementale de Kuznets, qui s'inspire de la première courbe de Kuznets indiquant un rapport en U inversé entre le revenu moyen et l'inégalité. Grossman et Kreuger (1991, 1994) ainsi que la Banque mondiale (1992) sont à l'origine des études qui ont fait connaître la courbe de Kuznets. Depuis lors, de nombreuses preuves statistiques sont venues en appuyer l'application à de nombreux types de mesures concernant la pollution⁹.

37. De nombreuses études essaient d'expliquer en termes théoriques la courbe de Kuznets¹⁰, qui se décrit ainsi: à mesure que la croissance et l'industrialisation progressent, le niveau (et l'intensité) des émissions polluantes s'accroissent par suite de la plus grande production de biens et de services. L'utilisation de technologies peu rentables et relativement polluantes, alliée à une méconnaissance de l'importance de l'environnement, contribuent aussi à aggraver l'état de l'environnement pendant les premiers stades du développement. Mais à mesure que la croissance économique se poursuit et que le revenu s'accroît, la demande publique en faveur d'un environnement propre s'amplifie et force, d'une part, le gouvernement à affecter davantage de ressources à l'environnement et, d'autre part, le secteur privé à adopter des méthodes de production moins polluantes.

38. Il convient de faire trois observations au sujet de la courbe environnementale de Kuznets:

a) *Premièrement, la croissance économique est un préalable à toute amélioration de la performance environnementale. C'est pourquoi, elle doit être encouragée lorsqu'il s'agit non seulement de lutter contre la pauvreté mais aussi d'améliorer l'environnement en Asie et dans le Pacifique;*

⁹ Voir Brock et Taylor (2004b) qui ont examiné diverses études empiriques relatives à la courbe environnementale de Kuznets.

¹⁰ Il s'agit notamment des études de Selden et Son (1994), de Stokey (1998), d'Andreoni et Levinson (2001) et de Brock et Taylor (2004a). Une analyse complète figure au chapitre 2 de Copeland et Taylor (2003) et de Brock et Taylor (2004b).

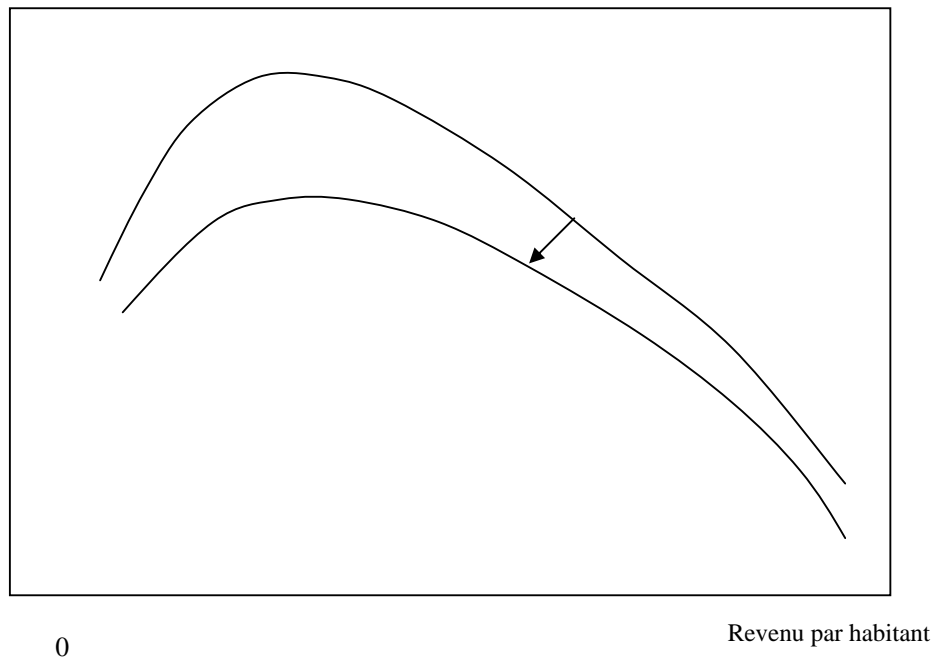
b) *Deuxièmement, la courbe de Kuznets ne signifie pas que le niveau de pollution baisse automatiquement avec le revenu ni qu'il ne faille accorder aucune attention particulière à l'environnement.* De nombreuses études font apparaître que certains pays à revenu très élevé connaissent un niveau de pollution bien plus élevé que des pays à revenu faible. Il faut donc que soient en place des institutions appropriées et des mesures efficaces pour que la demande en faveur d'une meilleure qualité de l'environnement, liée à des revenus élevés, se traduise par une réduction souhaitée de la pollution;

c) *Troisièmement, il importe également de remarquer que la croissance économique va initialement causer une détérioration de l'environnement avant d'atteindre le seuil maximum.* Il en ressort que, même si les courbes de Kuznets s'appliquent, une croissance économique de pays en développement conforme aux schémas et tendances passés entraînera une augmentation considérable de la pollution en Asie et dans le Pacifique, où il y a beaucoup plus de pays en développement que de pays développés.

39. La question est donc de savoir comment réduire le niveau de pollution dès les premiers stades du développement économique et comment abréger cette période initiale. En d'autres termes, il faut améliorer la performance environnementale en adoptant résolument des mesures qui permettront d'aplatir la courbe de Kuznets dans les pays en développement et de raccourcir le temps nécessaire pour atteindre le seuil maximum, comme le montre la figure ci-après.

Figure. Améliorer la performance environnementale en remodelant la courbe environnementale de Kuznets

Niveau de pollution



D. Corrélation entre croissance économique et durabilité environnementale

40. Comme on l'a vu plus haut, la durabilité environnementale a trait à l'efficacité écologique des modes de production et de consommation d'une société en général alors que la performance environnementale concerne l'efficacité de l'administration de l'environnement pour ce qui est de réduire la pollution et protéger l'environnement.

41. À la différence de la relation croissance économique-pollution, la courbe environnementale de Kuznets ne semble pas s'appliquer à la corrélation croissance économique-durabilité environnementale. Une étude récente montre en fait que le rapport entre le revenu par habitant et divers indicateurs de durabilité environnementale est plutôt négatif. Le «Center for Environmental Law and Policy», de l'Université de Yale, a établi un indice de durabilité environnementale pour 2005, en collaboration avec le Consortium du réseau international d'information sur les sciences de la terre (CIESIN) de l'Université de Columbia, indice qui offre un profil composite de la gestion nationale des affaires environnementales à partir d'une compilation de 21 indicateurs, dont certains mesurent la performance environnementale et d'autres la durabilité environnementale¹¹.

42. Le rapport sur l'indice de 2005 fait apparaître une corrélation négative statistiquement importante entre le revenu par habitant et la plupart des mesures de durabilité environnementale portant sur la biodiversité, les sols, la réduction des perturbations d'écosystèmes, la réduction du stress hydrique, la gestion des ressources naturelles et l'écorendement¹². Ce même rapport montre encore que les pays très développés présentent des caractéristiques diverses en matière de durabilité environnementale. C'est ainsi que de nombreux pays développés qui ont assez bien réussi à réduire la pollution enregistrent un faible niveau de durabilité environnementale¹³.

43. On devrait en déduire que la durabilité environnementale ne s'améliore généralement pas et qu'elle peut même se dégrader, à mesure que le revenu augmente, ce qui n'est peut-être pas le cas de la performance environnementale. La durabilité environnementale pourrait bien être liée plus directement à la capacité de charge écologique et à l'efficacité écologique des modes de consommation et de production d'une société donnée qu'au niveau de développement économique.

¹¹ En fait, d'après le rapport relatif à l'indice de durabilité environnementale, l'indice est une mesure synthétique extrêmement utile de la performance environnementale (Esty *et al.*, 2005, p. 1), mais, selon la définition de la CESAP, c'est une mesure synthétique de la performance environnementale et de la durabilité environnementale.

¹² Le rapport montre encore qu'il n'y pas de relation statistiquement significative entre le revenu par habitant et certains autres indicateurs de durabilité environnementale, comme le volume des ressources en eau et la réduction des contraintes pesant sur les écosystèmes, alors qu'il y a une relation positive statistiquement importante entre le revenu par habitant et divers indicateurs de performance environnementale comme la qualité de l'air, la qualité de l'eau, la santé environnementale, la bonne gestion de l'environnement et les émissions de gaz à effet de serre. Voir Esty *et al.* (2005, tableau 12, p. 28).

¹³ C'est ainsi que des pays comme la Belgique, les États-Unis d'Amérique, les Pays-Bas, la République de Corée et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord présentent un faible niveau de durabilité environnementale. Bien que l'indice de durabilité environnementale indiqué dans le rapport en question mesure non seulement la durabilité environnementale, mais aussi la performance environnementale des mesures de lutte antipollution, l'information donnée pourrait être tout à fait significative.

Quand la capacité de charge est limitée et la densité démographique élevée, il devient d'autant plus difficile d'améliorer l'efficacité écologique et il faut résolument intervenir au moyen notamment de politiques appropriées. Il importe donc de concevoir différentes séries de mesures et d'interventions pour améliorer aussi bien l'efficacité écologique que la durabilité environnementale.

IV. CHANGEMENTS CONCEPTUELS ET SYSTÉMIQUES POUR UNE «CROISSANCE VERTE»

44. Bien qu'ils reconnaissent la nécessité de protéger l'environnement, les gouvernements n'adoptent pas de politiques environnementales en amont, principalement pour les raisons suivantes:

a) l'affectation de ressources financières, qui sont limitées, à la protection de l'environnement représente un fardeau et un coût; et b) le renforcement des réglementations environnementales nuit à la compétitivité des entreprises.

45. Ces préoccupations classiques reposent sur une relation négative statique entre l'environnement et l'économie. Or, il serait bon que cette relation soit dynamique et synergique. L'investissement dans l'environnement doit être perçu non pas comme un fardeau pour l'économie mais comme un moteur de croissance économique et une source d'emplois. Par ailleurs, il faut considérer le renforcement des réglementations environnementales comme une occasion de promouvoir l'innovation technologique et de créer un marché et une industrie de l'environnement.

46. Le recherche d'une «croissance verte» suppose de modifier non seulement le concept d'environnement mais également le mode de fonctionnement de l'économie. C'est uniquement par la création d'une synergie entre l'économie et l'environnement qu'il sera possible d'atteindre cet objectif.

47. L'amélioration de l'efficacité écologique passe par l'internalisation des coûts environnementaux dans la structure des prix. Les pays qui ne disposent pas de moyens financiers et techniques suffisants devront recevoir un appui par le biais de la coopération internationale et régionale.

48. Le présent chapitre examine comment il faut modifier le concept d'environnement et le système actuel pour atteindre l'objectif que représente «la croissance verte». On notera à cet égard que le terme «système», tel qu'il est utilisé ici, recouvre non seulement les processus par lesquels les parties prenantes prennent des décisions mais aussi l'action qu'elles mènent au titre de la mise en œuvre de leurs décisions pour atteindre les objectifs relevant de la «croissance verte»¹⁴.

¹⁴ Dans certains rapports (par exemple, le rapport final du Forum Asie-Pacifique pour l'environnement et le développement, 2005) l'expression «changement de modèle» est utilisée en lieu et place de «changement systémique». Dans le présent rapport, les deux concepts sont utilisés de façon interchangeable.

A. Changements conceptuels

1. De la lutte contre la pollution à l'amélioration de l'efficacité écologique

49. La gestion traditionnelle de l'environnement a été axée principalement sur la lutte contre la pollution. Toutefois, étant donné que la région a une capacité de charge écologique limitée et qu'elle abrite une forte population, l'amélioration de l'efficacité écologique de la croissance économique deviendra à court terme une question de plus en plus pressante. En d'autres termes, le succès de la «croissance verte» dépendra davantage des mesures prises par les pays de la région en vue de l'efficacité écologique des modes de production et de consommation.

50. Bien que l'Objectif 7 du Millénaire pour le développement, qui concerne l'environnement durable, et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg en appellent à un changement radical de la façon dont une société produit et consomme, la question de l'efficacité écologique n'occupe pas encore une place importante dans l'esprit des responsables politiques de la région. La raison en est que, ce concept étant relativement nouveau, les politiques en la matière ont un caractère multidisciplinaire et exigent par conséquent la participation de toutes les parties prenantes au sein de la société; elles ne peuvent être du seul ressort d'un ministère de l'environnement.

51. Traditionnellement, la planification du développement économique a été surtout axée sur le côté de l'offre de l'économie, l'accent étant mis sur la construction d'un plus grand nombre de centrales électriques, de barrages et d'autoroutes pour améliorer la capacité d'offre en matière d'énergie, d'approvisionnement en eau et de routes, plutôt que sur l'amélioration de la situation en matière de rendement énergétique et de consommation d'eau. Néanmoins, l'efficacité écologique exige des politiques axées principalement sur une gestion de la demande, avec notamment le développement des transports publics et ferroviaires, le contrôle du prix de l'eau et de l'énergie, dans le but d'améliorer l'efficacité de la consommation, et la réglementation de droit d'acheter une voiture particulière. Ce changement est rendu particulièrement urgent par la capacité de charge écologique limitée de la région et les perspectives à grande échelle de croissance économique rapide.

52. En un mot, la «croissance verte» n'est viable que lorsque la lutte contre la pollution va de pair avec une amélioration de l'efficacité écologique du mode de croissance économique.

2. L'environnement est un moteur de croissance et une source d'emplois et pas seulement un fardeau

53. Les responsables de la politique économique considèrent qu'au stade initial du développement économique, lorsque le volume absolu des ressources financières est modeste, l'affectation de ressources à l'environnement constitue un fardeau pour le développement économique, d'où la pénurie d'investissements dans ce secteur.

54. Le fait que de plus amples investissements sont nécessaires dans le secteur de l'environnement signifie que l'industrie environnementale offre un potentiel important de croissance économique et de

création d'emplois. Ainsi, de nombreux pays d'Asie et du Pacifique ont besoin d'énormes investissements dans les infrastructures environnementales, notamment pour des usines de traitement des eaux usées. La Chine et les pays de l'Asie du Sud-Est envisagent de gros investissements dans ce type d'infrastructures. Ces investissements contribueront à promouvoir la croissance économique et l'emploi dans ces pays.

55. Toutefois, de nombreux responsables économiques de la région restent d'avis que l'investissement dans l'environnement représente un coût irréversible et un fardeau pour l'économie. Afin de créer une synergie entre l'environnement et l'économie, il faudrait considérer l'investissement dans l'environnement comme une chance pour la croissance économique et la création d'emplois, et ne pas hésiter à la saisir.

3. L'environnement est un créneau commercial pour le secteur privé plutôt qu'un coût supplémentaire

56. Dans bien des cas, l'environnement continue d'être perçu comme une source de coûts supplémentaires, même par les entreprises privées. Toutefois, la croissance de l'économie et l'augmentation des revenus amènent un accroissement de la demande de produits et de services écologiques et économes en ressources.

57. L'industrie environnementale se développe rapidement. On estime qu'au niveau mondial, l'industrie des biens et services écologiques pèse plus lourd que l'industrie pharmaceutique. Dans les années 1990, la croissance de ce secteur avoisinait 5 % par an aux États-Unis, et 5-6 % par an en Allemagne (Vickery et Iarrera, 2000). C'est pourquoi l'industrie environnementale constitue désormais à part entière un secteur industriel majeur.

58. Cette nouvelle tendance offre au secteur privé des possibilités commerciales intéressantes. Une entreprise qui crée avant les autres des produits et technologies «écologiques» innovants aura un avantage compétitif. Certaines entreprises exploitent activement ces nouveaux débouchés et encouragent même le marketing environnemental. L'environnement doit être considéré non plus comme un coût supplémentaire mais comme un nouveau créneau commercial.

4. La réglementation environnementale offre des possibilités de recherche-développement favorables à la compétitivité des entreprises

59. Selon la théorie économique classique, une réglementation environnementale stricte nuit à la compétitivité des entreprises. Il ressort toutefois de nombreuses études empiriques qu'il n'y a guère de données statistiques qui attestent d'un impact négatif de la réglementation environnementale sur la compétitivité (voir par exemple, Jaffe *et al.* 1995). En revanche, des chercheurs tels que Porter (1991) et Porter et van der Linde (1995) affirment que la réglementation environnementale peut avoir pour effet de réduire les coûts de production et de stimuler la compétitivité. Selon cette théorie, dénommée «hypothèse de Porter», les réglementations stimulent les innovations qui renforcent la compétitivité des entreprises et compensent les coûts liés à l'application de la loi.

60. De fait, les réglementations et les incitations environnementales peuvent pousser les entreprises à moderniser leurs technologies et la qualité de leurs produits, et à innover dans des domaines particulièrement intéressants pour les consommateurs et la collectivité. C'est pourquoi les innovations technologiques suscitées par les réglementations environnementales peuvent déboucher sur de nouveaux produits ou de nouveaux créneaux commerciaux et, partant, avoir un impact positif tant sur l'environnement que sur l'économie. En effet, alliée à un soutien des pouvoirs publics en matière de recherche-développement et à d'autres mesures d'incitation, une réglementation environnementale encouragera probablement davantage les entreprises à exploiter des possibilités qui s'avéreront avantageuses pour tous. Plusieurs exemples tirés de la réalité attestent du caractère bénéfique pour une entreprise ou pour tout un secteur de telle ou telle initiative environnementale¹⁵.

B. Changements systémiques

1. Internalisation des coûts environnementaux dans le mécanisme de fixation des prix

61. Les problèmes environnementaux tiennent essentiellement au fait que l'environnement est considéré comme un bien gratuit et que les mécanismes de fixation des prix ne reflètent pas les coûts environnementaux. C'est pourquoi certains individus en viennent à porter gravement à l'environnement. Cette situation changerait si les coûts environnementaux pouvaient être pleinement pris en compte dans la structure des prix du marché.

62. Il serait néanmoins difficile de faire payer aux individus un prix pour des services environnementaux habituellement gratuits, en particulier lorsque leur revenu est bas. Cela étant, le mécanisme de fixation des prix reste le moyen le plus efficace d'améliorer chez les particuliers l'efficacité écologique du mode de consommation de l'eau et de l'énergie et de production des déchets.

63. C'est également le mécanisme de fixation des prix qui incitera le plus le secteur privé à innover. Tant qu'il n'y aura pas de système faisant la différence entre les prix des produits écologiques et ceux des autres produits, rien n'incitera les entreprises à offrir des produits et des services respectueux de l'environnement. Il est donc urgent que les responsables politiques mettent en place un système dans lequel le prix de la protection environnementale sera dûment reflété dans la structure des prix du marché. Des instruments économiques tels que redevances, droits et réformes de l'écotaxe peuvent servir à internaliser les coûts environnementaux.

2. Amélioration de l'efficacité écologique des modes de production et de consommation

64. Comme il a été souligné aux paragraphes 49 à 52, l'efficacité écologique devrait être le critère à retenir pour modifier la façon dont une société produit et consomme.

¹⁵ Pour ces exemples, voir Moore et Miller (1994) et Annandale *et al.* (2005).

65. Une production moins polluante a été activement recherchée à titre de politique visant à l'adoption de modes de production durables. Toutefois, les méthodes de production doivent être non seulement plus propres mais aussi plus économes en ressources. À l'avenir, l'efficacité de l'utilisation des ressources prendra le pas sur la production moins polluante pour la recherche de modes de production durables. En 2004, les prix de ressources naturelles telles que l'acier, le pétrole brut et l'aluminium avaient déjà fortement augmenté.

66. En outre, il faut également que l'efficacité écologique de la consommation soit au centre des politiques. Ainsi, dans la recherche de modes de consommation durables, il convient d'étudier le coût social des embouteillages et de la prolifération des voitures particulières, et examiner soigneusement l'efficacité écologique du chemin de fer par rapport aux transports routiers, et celle des transports publics par rapport aux voitures particulières.

67. Pour que la croissance économique de la région se poursuive, il faut élaborer un système destiné à examiner l'efficacité écologique des modes de production et de consommation. À cet égard, il faudrait introduire la notion d'efficacité écologique comme critère d'évaluation de la planification du développement économique et social. Il faudrait aussi examiner de plus près des politiques moins ciblées, telles que la gestion de la demande, toujours dans le souci d'améliorer l'efficacité écologique de la consommation.

3. Création d'une synergie entre l'environnement et l'économie

68. Pour que l'environnement ne soit plus perçu comme un fardeau et un coût mais comme un moteur de croissance et une source de débouchés commerciaux, il est urgent que les responsables politiques mettent au point un système qui permettra de maximiser le potentiel commercial de l'investissement et de la recherche-développement en matière d'environnement afin de créer une synergie entre l'environnement et l'économie.

69. Les pouvoirs publics devraient renforcer les réglementations environnementales, offrir aux entreprises des incitations à innover et encourager les consommateurs à faire des choix écologiques. Ces trois principales parties prenantes doivent jouer le rôle qui leur incombe pour mettre en synergie l'environnement et l'économie.

4. Adoption d'une perspective à long terme: affectation de ressources en faveur de l'environnement

70. Les avantages de la protection de l'environnement ne se matérialisent qu'à long terme alors que bien d'autres besoins pressants en matière économique et sociale exigent des ressources. Un investissement dans la recherche-développement environnementale ne peut bien souvent que s'inscrire dans la durée et manque de viabilité commerciale. C'est pourquoi les travaux de recherche-développement liés à l'environnement doivent être financés par des fonds publics, comme c'est le cas dans le secteur de l'énergie renouvelable.

71. Il faut que les gouvernements et le secteur public comblent l'écart entre les bienfaits sociaux à long terme et les avantages commerciaux à court terme afin de promouvoir la participation active du secteur privé dans le secteur de la recherche-développement environnementale.

5. Système international destiné à soutenir la «croissance verte» dans les pays en développement et à offrir des chances égales à tous

72. Étant donné qu'à leur stade initial de développement économique de nombreux pays en développement ne disposent pas de ressources financières et de capacités technologiques suffisantes pour lutter contre la pollution et prendre des mesures d'efficacité écologique, il est nécessaire que la communauté internationale leur apporte un soutien dans leur quête de «croissance verte». En ce qui concerne les questions environnementales de portée mondiale telles que le changement climatique et l'appauvrissement de la couche d'ozone, ce soutien est encore plus indispensable.

73. La diffusion rapide de technologies propres et de modes de production écologiquement efficaces dans les pays en développement est essentielle pour garantir la durabilité environnementale au niveau mondial. Des partenariats technologiques régionaux dans le secteur de l'environnement et des mécanismes de financement novateurs sont nécessaires pour soutenir la promotion du modèle de «croissance verte» dans la région.

74. Il convient de noter que pour faciliter le renforcement des réglementations et des normes environnementales en vigueur, il faut une harmonisation et une coordination internationales offrant des chances égales à tous, de façon à ce que les pays concernés n'aient pas à craindre de perdre leur compétitivité.

V. LE RÔLE DES GOUVERNEMENTS, DU SECTEUR PRIVÉ ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA RÉALISATION DE LA «CROISSANCE VERTE»

75. Les changements conceptuels et systémiques décrits précédemment ne sont possibles que si les gouvernements, le secteur privé et la société civile jouent le rôle qui incombe à chacun.

76. Les gouvernements devraient ouvrir la voie aux changements conceptuels et systémiques pendant que le secteur privé introduit les innovations techniques nécessaires à la création d'une synergie entre l'environnement et l'économie. La société civile doit pour sa part adopter le nouveau modèle d'efficacité écologique et promouvoir son intégration dans les modes de vie individuels.

A. Le rôle des gouvernements

77. *Premièrement, introduire des règles du jeu pour le secteur privé et le public.* Les gouvernements doivent formuler des politiques et mesures transparentes et crédibles tendant à promouvoir les changements conceptuels et systémiques exposés dans le chapitre précédent. Étant donné que l'environnement est considéré comme un bien public, il est essentiel que les gouvernements ouvrent la voie en définissant les règles du jeu pour le secteur privé et le public.

78. *Deuxièmement, ne pas inclure l'environnement parmi des mesures de déréglementation.* Étant donné que de nombreux gouvernements cherchent à déréglementer l'économie pour stimuler l'activité économique et la compétitivité, ils déréglementent souvent en même temps l'environnement et l'économie. Cependant, ces deux types de réglementation ne devraient pas être mélangés. Pour stimuler l'économie et améliorer l'environnement, on peut assouplir les règles concernant l'économie mais il faut par ailleurs renforcer la réglementation environnementale.

79. *Troisièmement, réviser les politiques publiques dans l'optique de la durabilité environnementale.* Les gouvernements doivent non seulement établir des règles pour les secteurs privé et public mais aussi adopter des politiques visant une intégration et une synergie entre l'environnement et l'économie. Ces politiques devraient être révisées sur la base des critères de la durabilité environnementale. Pour favoriser la synergie et éliminer les distorsions néfastes, les gouvernements devraient promouvoir l'internalisation des coûts environnementaux dans la structure des prix et essayer, dans toute la mesure du possible, d'éliminer les subventions ayant des conséquences négatives pour l'environnement. Les instruments économiques tendant à refléter les coûts environnementaux dans les mécanismes de fixation des prix, tels que la réforme de l'écotaxe, sont des politiques de nature à promouvoir la durabilité environnementale.

80. *Quatrièmement, améliorer la performance environnementale.* Les gouvernements devraient tendre à améliorer l'efficacité de leurs politiques. Celles-ci doivent être cohérentes pour pouvoir atteindre l'objectif souhaité, à savoir la mise en synergie de l'environnement et de l'économie. La complexité croissante des questions de développement durable, avec leurs dimensions et facettes multiples, fait qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des résultats crédibles avec des approches traditionnelles, axées sur un problème unique. Les politiques sectorielles mises en œuvre sans dûment tenir compte des externalités environnementales conduisent souvent à l'incohérence et ont des effets d'entraînement négatifs. Pour que le passage à la «croissance verte» réussisse, il faudra intégrer de façon cohérente et homogène des objectifs économiques et environnementaux à tous les niveaux du processus de formulation des politiques et de prise de décisions.

81. *Cinquièmement, utiliser un vaste éventail d'instruments politiques.* En raison de la complexité croissante et du caractère multidimensionnel des questions de développement durable, les gouvernements devraient pouvoir utiliser un vaste éventail de mesures politiques ou un ensemble de politiques multiples pour atteindre les objectifs souhaités et accroître l'efficacité de leurs politiques environnementales. À cet égard, il existe divers instruments politiques, tels que les instruments de contrôle et de supervision traditionnels, des instruments économiques fondés sur le marché, des instruments sociaux et des accords volontaires. Les instruments de marché, tels que les impôts sur la pollution et les taxes environnementales, et les permis négociables, peuvent encourager des approches peu coûteuses et inciter à l'innovation dans le sens d'une plus grande efficacité écologique.

82. *Sixièmement, introduire des réglementations environnementales qui encouragent l'innovation et soient bien acceptées.* Les gouvernements devraient renforcer les réglementations environnementales de façon progressive afin de permettre au secteur privé de s'adapter et d'innover, et d'encourager le public à les adopter. La mise en place de réglementations et de normes renforcées devrait aller de pair avec un ensemble d'incitations et de mesures visant à favoriser leur application, l'acceptation des intéressés et l'innovation. L'innovation, essentielle pour créer une synergie entre l'environnement et l'économie, constitue donc le fondement du passage à une «croissance verte».

B. Le rôle du secteur privé

83. *Premièrement, être la première source d'innovation en vue de la durabilité environnementale.* Étant donné que le passage au modèle de «croissance verte» dépend fondamentalement des innovations technologiques, le secteur privé détient en fin de compte les solutions techniques pour une production propre, l'efficacité écologique et la croissance économique. Le secteur des entreprises a eu dans un premier temps une réaction défensive et impulsive face aux réglementations environnementales mais, ces dernières années, sa vision de l'environnement est devenu de plus en plus positive. Certaines entreprises adoptent déjà des stratégies de marketing écologique afin de tirer profit de la demande croissante, de la part des consommateurs, d'une amélioration de la qualité de l'environnement. D'autres réussissent à trouver des débouchés commerciaux dans le secteur de l'environnement et font œuvre de pionnier dans l'industrie de l'environnement naissante. Ainsi, depuis le milieu des années 1990, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable a progressivement donné aux entreprises la possibilité de se faire entendre, en promouvant le concept d'efficacité écologique. Le nombre d'entreprises qui ont tenté d'épouser la cause du développement durable dans le cadre de leur stratégie commerciale reste toutefois limité (OCDE, 2001a).

84. *Deuxièmement, contribuer à promouvoir l'intégration et la synergie entre environnement et économie.* Si le secteur privé ne fait pas les innovations nécessaires, il ne sera pas possible de créer une synergie entre l'environnement et l'économie. Certaines entreprises convertissent déjà les réglementations environnementales en débouché commercial. La compétitivité future des entreprises dépendra de leur capacité d'innover pour se conformer à des réglementations environnementales plus strictes. Il leur faut donc prendre les devants et créer de nouveaux produits et technologies écologiques.

85. *Troisièmement, protéger l'environnement de façon responsable et promouvoir le marketing environnemental.* Étant donné que l'environnement ne peut pas toujours être considéré comme un débouché commercial, sa protection relève dans une certaine mesure de la responsabilité des entreprises. À l'instar des particuliers et des gouvernements, les entreprises sont tenues de se conformer aux normes et règlements environnementaux. En particulier, les grandes entreprises doivent adopter une approche proactive face aux responsabilités environnementales. En se montrant

responsables vis-à-vis de l'environnement, les entreprises pourraient améliorer leur image de marque et certaines d'entre elles ont déjà activement recours au marketing environnemental dans le cadre de leur stratégie de relations publiques et cela afin d'améliorer leur image. Adopter plus «volontiers» les accords volontaires concernant la production durable serait une bonne initiative. Les entreprises privées comprennent bien mieux les questions liées à la pollution et à la consommation d'énergie dans leur propre secteur et ont une meilleure connaissance de la technologie que les pouvoirs publics. Elles sont donc mieux placées pour délimiter à bon escient la portée des accords volontaires.

C. Le rôle de la société civile

86. *Premièrement, être un partenaire enclin à prendre des initiatives en faveur de l'efficacité écologique.* Bien que les gouvernements aient le rôle de chef de file dans la mise en place des règlements et politiques, il importe de plus en plus que ceux-ci soient bien acceptés par le public. L'internalisation des coûts environnementaux dans le mécanisme de fixation des prix est l'une des questions les plus importantes à examiner. Il n'est toutefois pas possible de modifier la structure des prix que si les consommateurs ne sont pas favorables à un tel changement. Bien que des réglementations gouvernementales puissent permettre de réduire la pollution, il sera plus efficace, pour inciter les consommateurs à faire des choix écologiquement rationnels, d'identifier les aspects des valeurs culturelles et des modes de vie traditionnels qui sont en harmonie avec la nature et de les intégrer à l'évolution des modes de consommation.

87. Cela étant, les pouvoirs publics n'ont pas pour tâche d'améliorer l'efficacité écologique des modes de consommation et c'est pourquoi la société civile pourrait jouer un rôle important en tant que partenaire du gouvernement agissant en amont, pour ce qui est de promouvoir la «croissance verte». En particulier, les organisations non gouvernementales et les associations de consommateurs pourraient jouer un rôle de premier plan pour amener le public et les consommateurs vers le concept d'écocoefficacité et l'adoption de modes de consommation durables, car seules les initiatives du public et des consommateurs peuvent faire évoluer les modes de consommation et le mode de vie.

88. *Deuxièmement, contribuer à promouvoir le marché environnemental.* Les consommateurs exercent actuellement une influence croissante sur le fonctionnement du marché par leur pouvoir d'achat et leurs choix. Bien informés, ils pourraient devenir des partenaires clefs pour ce qui est de promouvoir le potentiel du marché de l'environnement et présenter l'environnement en tant que débouché commercial pour le secteur privé. Cet aspect est important car la promotion du marché environnemental est nécessaire pour encourager le secteur privé à innover.

89. *Troisièmement, diriger le mouvement appelant à une amélioration de la qualité de l'environnement et des normes environnementales.* Bien souvent, c'est la société civile qui fait pression sur les pouvoirs publics et le secteur privé pour qu'ils améliorent la qualité de la vie et de l'environnement. L'amélioration de la qualité de l'environnement, à laquelle on pousse toujours plus,

constitue le fondement du marché environnemental et des innovations du secteur privé. Étant donné que les pouvoirs publics adoptent de plus en plus d'instruments économiques fondés sur le marché en tant qu'outils de politique environnementale, l'efficacité de ces instruments dépend souvent de la demande de biens et de services écologiques perfectionnés et du consentement à payer le prix pour avoir un environnement de meilleure qualité.

VI. CONCLUSIONS

90. La région de l'Asie et du Pacifique doit faire face au grand défi consistant à réduire la pauvreté maintenant tout en préservant la capacité de charge de l'environnement pour les générations futures. Pour ce faire, il lui faut adopter un nouveau modèle de croissance économique écologiquement durable ou «croissance verte».

91. **«La croissance verte» passe par un ensemble de politiques visant la performance et la durabilité environnementales.**

92. Dans de nombreuses sous-régions de l'Asie et du Pacifique, les approches environnementales classiques axées sur la lutte contre la pollution ont été plutôt bien comprises et bien mises en œuvre, de sorte que la performance environnementale s'est améliorée dans certains secteurs ces dernières années. Puisque la croissance économique dans la région de l'Asie et du Pacifique se poursuit, la performance environnementale de la lutte contre la pollution devrait normalement s'améliorer, comme l'indique la courbe environnementale de Kuznets (voir chapitre III).

93. Cependant, la durabilité environnementale subit actuellement une pression croissante en raison de la croissance économique rapide et elle devrait encore diminuer compte tenu de la capacité de charge limitée de la région et de la forte croissance économique nécessaire pour extraire de la pauvreté sa nombreuse population.

94. Étant donné que la capacité de charge de l'environnement en Asie et dans le Pacifique est plutôt limitée et qu'elle présente déjà des signes de tension, la durabilité environnementale sera davantage fonction de l'efficacité écologique de la croissance économique future.

95. Pour réaliser la «croissance verte», il est plus important que jamais de prendre des mesures politiques visant non seulement à améliorer la performance environnementale de la lutte contre la pollution mais aussi la durabilité environnementale. Dans la mesure où l'efficacité écologique ne s'améliore pas automatiquement avec l'augmentation des revenus, des actions politiques bien plus décisives s'imposent.

96. L'amélioration de l'efficacité écologique passe par une transformation radicale de la façon dont une société produit et consomme les ressources naturelles, conformément à l'appel lancé dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. À cet égard, la gestion par la demande des modes de consommation durables doit être encore renforcée. Des efforts particuliers doivent être entrepris de toute urgence pour améliorer l'efficacité écologique de la région.

97. La «croissance verte» appelle un changement conceptuel et systémique pour assurer l'intégration et la synergie de l'environnement et de l'économie.

98. Afin de poursuivre la croissance économique tout en assurant la durabilité environnementale, la relation entre environnement et économie ne doit plus être un jeu à somme nulle. Un changement conceptuel et systémique est nécessaire pour créer une synergie entre l'environnement et l'économie, comme le prescrivent les objectifs du Millénaire pour le développement. L'environnement doit être considéré non pas comme un fardeau ou un coût mais comme un créneau d'investissement, de recherche-développement et de commercialisation. Le changement conceptuel et systémique nécessaire pour soutenir la «croissance verte» sur la base de la synergie entre l'environnement et l'économie doit être mis en œuvre de toute urgence dans l'ensemble de la région de l'Asie et du Pacifique.

99. Il conviendrait d'instituer une coopération régionale pour soutenir les pays en développement qui n'ont ni les capacités ni les ressources nécessaires pour réaliser la croissance verte.

Références

Andreoni, J. et A. Levinson (2001), "The Simple Analytics of the Environmental Kuznets Curve", *Journal of Public Economics*, 80: 269-86.

Asia-Pacific Forum for Environment and Development (APFED) (2005, *Paradigm Shifts Towards Sustainability for Asia and the Pacific – Turning Challenges into Opportunities*, Rapport final du Forum Asie-Pacifique pour l'environnement et le développement présenté à la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement (2005).

Annandale D., A. Fry, Wl. Halal, et P. King (2005), *Asian Environment Outlook 2005 – Making Profits, Protecting Our Planet: Corporate Responsibility for Environmental Performance in Asia and the Pacific*, Banque asiatique de développement (à paraître).

Banque mondiale (1992), "Développement et environnement," *Rapport sur le développement dans le monde*.

Brock, W. A. et M. S. Taylor (2004a), "The Green Solow Model," NBER Working Paper No.10557, juin.

Brock, W. A. et M. S. Taylor (2004b), "Economic Growth and the Environment: A Review of Theory and Empirics," in S. Durlauf et P. Aghion eds. *Handbook of economic growth*, North-Holland.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (2005), Examen de l'état de l'environnement en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/SO/MCED(05)/1), Bangkok: CESAP, document rédigé pour la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement (2005).

Copeland, B. R. et M. S. Taylor (2003), *Trade and the Environment: Theory and Evidence*, Princeton, New Jersey (États-Unis): Princeton University Press.

Esty, D. C., M. A. Levy, T. Srebotnjak, et A. d Sherbinin (2005), *2005 Environmental Sustainability Index: Benchmarking National Environmental Stewardship*, New Haven, Connecticut (États-Unis) : Yale Center for Environmental Law and Policy.

Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) (2004). *Towards a Food-Secure Asia and the Pacific: Regional Strategic Framework for Asia and the Pacific* (seconde édition), Bangkok, Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique.

Grossman, G. M. et A. B. Krueger (1991), "Environmental Impacts of a North American Free Trade Agreement," NBER Working Paper No.3914, Cambridge: National Bureau of Economic Research. également dans P. Garber ed. (1993) *The US-Mexico Free Trade Agreement*, Cambridge, Massachusetts (États-Unis): MIT Press.

Grossman, G. M. et A. B. Krueger (1994), "Economic Growth and the Environment," *Quarterly Journal of Economics*, 110, 353-377.

Jaffe, A., S. Peterson, P. Portney, et R. Stavins (1995), "Environmental Regulation and the Competitiveness of US Manufacturing: What Does the Evidence Tell Us," *Journal of Economic Literature*, XXXIII, 132-163.

Moore, C., et A. Miller (1994), *Green Gold: Japan, Germany, the United States, and the Race for Environmental Technology*, Boston, Massachusetts (États-Unis): Beacon Press.

OCDE (2001a), *Développement durable: Les grandes questions*, Paris: OCDE.

OCDE (2001b), *Développement durable: Quelles politiques*, Paris: OCDE.

Porter, M. (1991), "America's Green Strategy," *Scientific American*, 28, 1-28.

Porter, M. et C. van der Linde (1995), "Toward a New Conception of the Environment-Competitiveness Relationship," *Journal of Economic Perspectives*, 9, 97-118.

Seldon, T. et D. Song (1994), "Environmental Quality and Development: Is There a Kuznets Curve for Air Pollution Emissions?" *Journal of Environmental Economics and Management*, 27, 147-162.

Stokey, N. (1998), "Are There Limits to Growth?" *International Economic Review*, 39(1), 1-31.

United Nations Human Settlements Programme (UN-HABITAT) (2003) *Water and Sanitation in the World's Cities: Local Action for Global Goals*, Earthscan/ James & James, Londres.

Vickery, G. et M. Iarrera (2000), "Mapping the Environmental Goods and Services Industry," *STI Review*, 25, 121-141.

World Conservation Union (UICN) (2004) *A Global Species Assessment* (Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni, Union mondiale pour la nature).

- - - - -